

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU SEANCE DU 12 décembre 2022
DÉLIBÉRATION N°12122022-02

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 12 décembre à 20 heures 30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Claude SARTER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice: 27

Nombre de conseillers présents: 18

Nombre de conseillers représentés : 05

Nombre de conseillers absents : 04

Date de convocation : le 12 novembre 2022

PRÉSENTS: Marie-Grace CAPELLI, Benoit DUCHEMIN, Sébastien ESPINASSE, Yannick GRADEL, Claire GRANJEAN, Nathalie HENNER, Cécile HOOG, Mathias LAVOLE, Roger LEVAYER, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Jean-Claude SARTER, Vanessa SEILLET, Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Daniëlle TALBOT, Isabelle TRICOT, Olivier LEMPEREUR, Bertrand PICHON-MARTIN (18)

REPRESENTES : Karine LOCATELLI donne pouvoir à Nathalie HENNER, Marie-Aude GONON donne pouvoir à Jean Paul SIRAND-PUGNET, Stéphane PUGLISI donne pouvoir à Marie-Grace CAPELLI, Céline BOURSIER donne pouvoir à Jean Claude SARTER, Virginie ALLEGRET-CADET donne pouvoir à Bertrand PICHON-MARTIN (05)

ABSENTS : Carole FROT-COUTAZ, Philippe THOMAS, Olivier BOURGEOIS, Romain DEWAELE (04)

SECRETAIRE: Jean-Paul SIRAND-PUGNET

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Au regard des demandes de subventions étudiées en commission sport et sur proposition de cette dernière, il est proposé de procéder aux attributions de subventions suivantes :

Chartreuse montagne	La Cartusienne natation	La Cartusienne handball	La Cartusienne Bad	La Cartusienne cirque	La Cartusienne gym	Basket	USCG	Collège
145	135	134	377	174	864	2547	5552	508

Judo Laurentinoise	EDC	Gymnastique volontaire	Pétanque	Rugby	Tennis	Cyclo	Chartreuse Gym
683	2141	100	299	3284	1161	100	1619

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le versement des subventions détaillées ci-dessus à l'**unanimité** sauf pour :

-la subvention foot et la subvention tennis ou Yannick GRADEL ne prend pas part au vote, (membre du bureau)

-la subvention Cyclo ou Roger LEVAYER ne prend pas part au vote (membre du bureau)

-les subventions La Cartusienne ou Véronique MOREL ne prend pas part au vote (membre du bureau)

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

À SAINT LAURENT DU PONT, le 13 Décembre 2022



Le Maire

Jean-Claude SARTER

Le secrétaire de séance,